



PROJET DE PMGMR 2024-2031 RÉVISÉ POUR LA CMQUÉBEC

Rencontre du CVGMR

24 février 2022

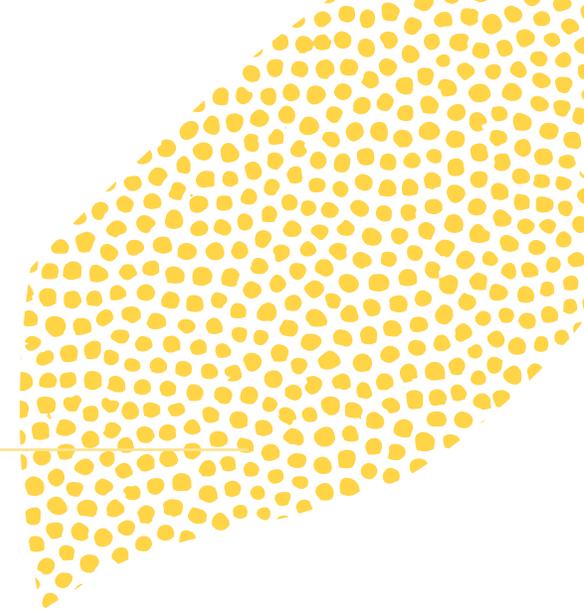
- 
1. Objectifs de la présentation
 2. Le cadre légal
 - a. Qu'est-ce qu'un PMGMR ?
 - b. Documents gouvernementaux
 - c. Territoire d'application du PMGMR
 3. Les grandes étapes de la révision
 4. Présentation du projet
 5. Inventaire des matières résiduelles 2019
 6. Grands défis
 7. Vision et orientations
 8. Objectifs 2031 et mesures
 9. Fin de la rencontre

ORDRE DU JOUR

OBJECTIFS DE LA PRÉSENTATION

01 Présenter les grandes étapes de la révision du PMGMR

02 Présenter le projet de PMGMR 2024-2031 révisé

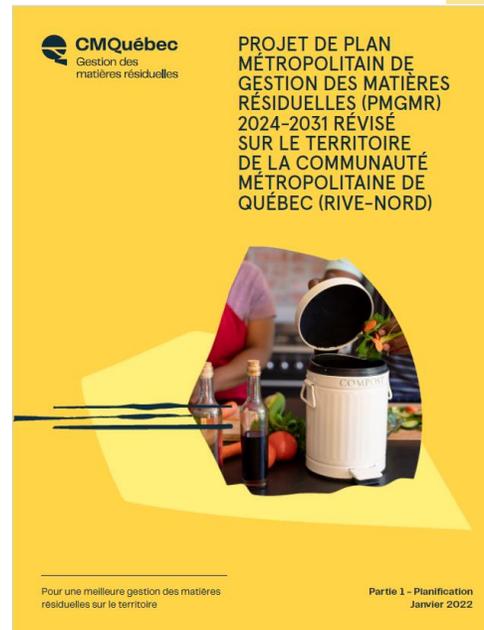


LE CADRE LÉGAL



QU'EST-CE QU'UN PMGMR ?

- Document de planification
- Identifie les enjeux métropolitains
- Fixe les orientations pour les 7 prochaines années
- Fixe des objectifs à atteindre en conformité avec les documents gouvernementaux
- Fixe les grandes mesures à mettre en oeuvre



PMGMR et PMO

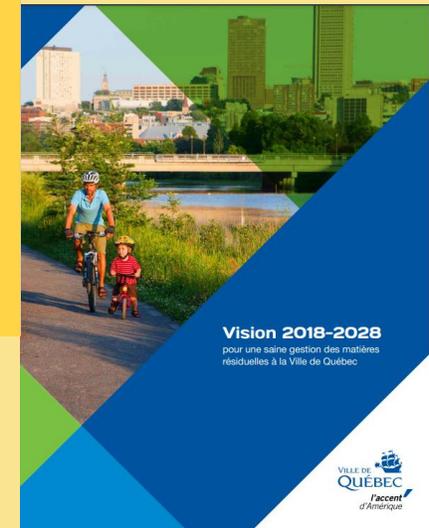
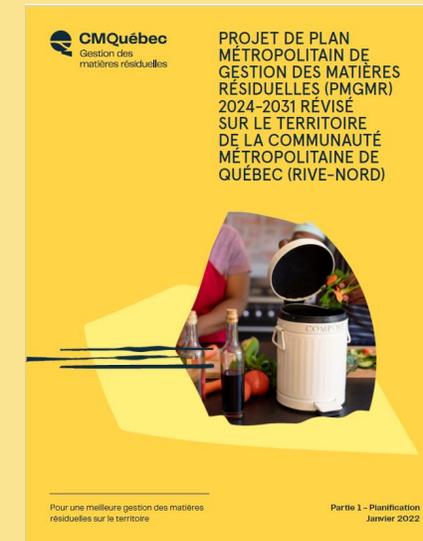
PMGMR

- Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
- Responsable = CMQuébec
- Utilité: Permet de planifier et suivre la GMR sur le territoire conformément à la LQE (sauf Lévis)
- Découle des obligations légales de la LQE

PMO

- Plans de mise en œuvre
- Responsable = Municipalités régionales et agglomérations (Composantes)
- Utilité: Identifie la manière dont les mesures seront réalisées sur chacun des territoires. Les mesures sont détaillées en actions spécifiques tenant compte de la réalité territoriale.
- Ils découlent du PMGMR de la CMQuébec

PMGMR et PMO



CADRE LÉGAL DE LA RÉVISION

- Un PGMR doit être révisé tous les sept ans (26 janvier 2024).
- Au 5^e anniversaire de l'entrée en vigueur du PGMR, un projet de plan révisé doit être adopté par le conseil (26 janvier 2022).
- Le PGMR doit comprendre (art. 53.9 LQE) :
 1. Une description du **territoire d'application**
 2. Les **municipalités locales** visées
 3. Le recensement des **organismes et entreprises**
 4. Un **inventaire** des matières résiduelles
 5. Un énoncé des **orientations** et des **objectifs** à atteindre
 6. Un **recensement des installations** de récupération, de valorisation ou d'élimination
 7. Une proposition de **mise en œuvre**
 8. Des **prévisions budgétaires**
 9. Un système de **surveillance et de suivi**



DOCUMENTS CADRES ET GRANDS CHANTIERS POUR LE QUÉBEC

- Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
- Plan d'action québécois 2019-2024
- Stratégie de valorisation des matières organiques
- Modernisation des systèmes de collecte sélective et de la consigne
- Augmentation de la redevance à l'élimination
- Élargissement de la Responsabilité élargie des producteurs (REP)

Allier économie
et environnement



Québec 

UNE RÉVISION CONCERTÉE

- Un comité aviseur composé d'une vingtaine d'acteurs du milieu de la GMR
- Plateforme de consultation citoyenne « Bâtir ensemble »
- Nombreuses rencontres avec les composantes en 2021
- Un processus, une vision et des orientations portées par de nombreux acteurs
- Des objectifs proposés ambitieux pour 2031
- Une adhésion pour mettre en place 32 mesures



TERRITOIRE D'APPLICATION



-  Territoire visé par le PMGMR
-  Municipalité desservie par la RRGMRP
-  Territoire fédéral non visé par le PMGMR

Limites administratives

-  CMQuébec Rive-Nord
-  Municipalité régionale de comté
-  Municipalité

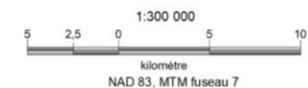
Réseau routier

-  Autoroute
-  Route nationale ou régionale
-  Route collectrice

Hydrographie

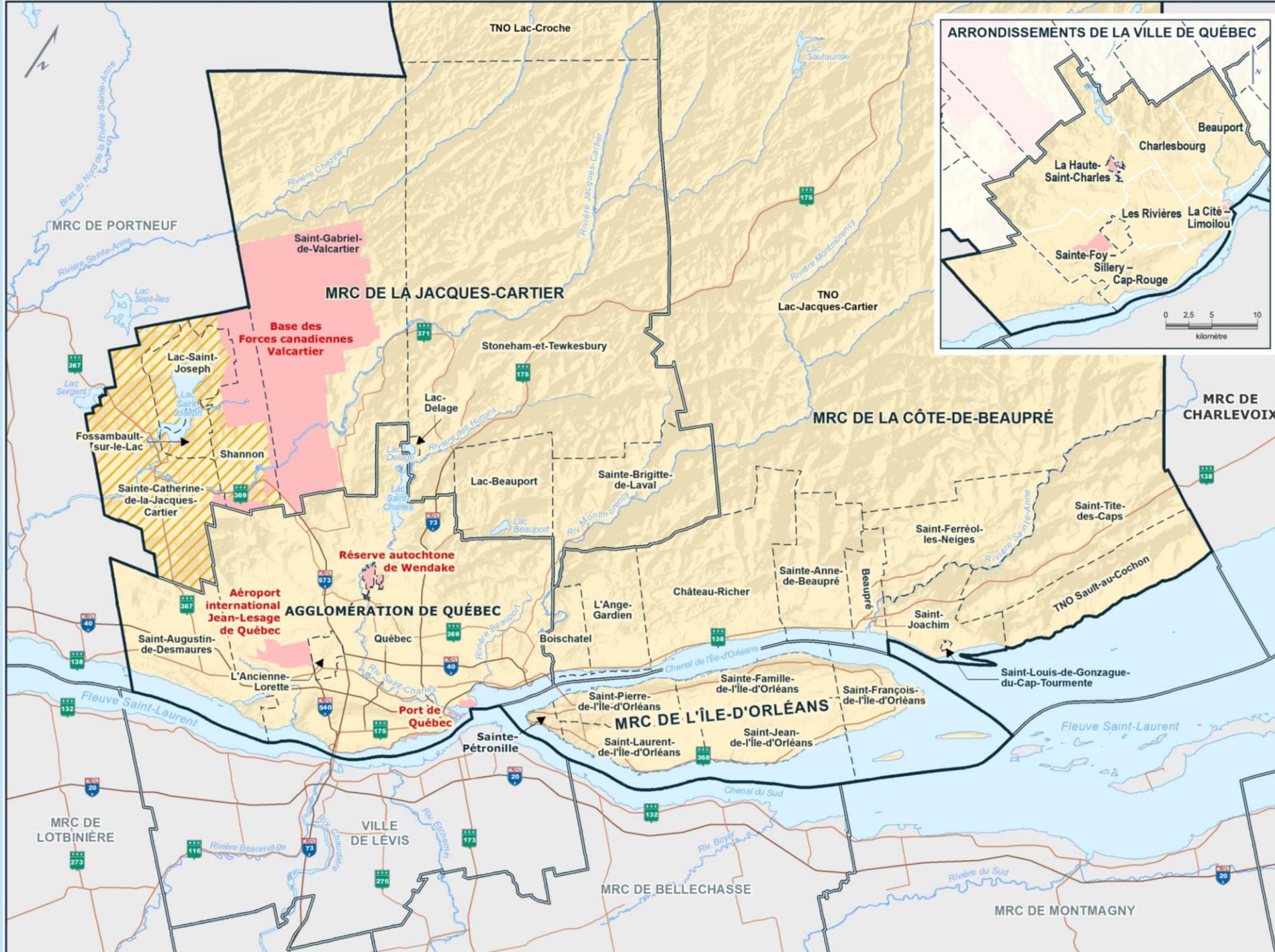
-  Cours d'eau
-  Lac

PMGMR : Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
RRGMRP : Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf



Sources :
Communauté métropolitaine de Québec, 2021
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2001-2020

© Communauté métropolitaine de Québec
Réalisé le 13-01-2022
Document : pmgmr_c9_territoire_pmgmr_arr_20220113.mxd



GRANDES ÉTAPES DE LA RÉVISION



PROCESSUS DE RÉVISION ET DE CONCERTATION



LE PROJET DE PMGMR 2024-2031 RÉVISÉ



COMMENT LE PROJET DE PMGMR 2024-2031 RÉVISÉ EST STRUCTURÉ ?

3 parties:

- Partie 1: Planification
- Partie 2: Inventaire des matières résiduelles
- Partie 3: Portrait et bilan



PROJET DE PLAN
MÉTROPOLITAIN DE
GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES (PMGMR)
2024-2031 RÉVISÉ
SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNAUTÉ
MÉTROPOLITAINE DE
QUÉBEC (RIVE-NORD)



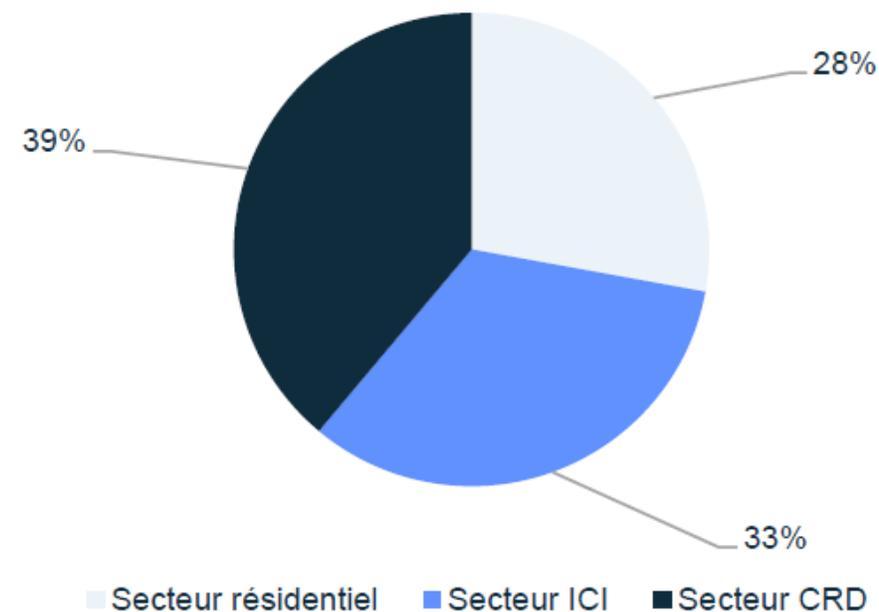
**INVENTAIRE DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES
- SITUATION EN 2019 -**



SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE 2019

- Quantité totale de matières générées = **958 296 tonnes**
- Taux de mise en valeur global = **53 %**
- Plus gros générateur = Secteur CRD (**372 789 t**)
-
- Matières les plus générées après les résidus CRD = Matières organiques (résidentiel et ICI) (**296 303 t**)
- Taux de mise en valeur global faibles pour:
 - Matières organiques (**43 %**)
 - Matières recyclables (**50 %**)

Répartition des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019



SECTEURS DE GÉNÉRATION

Population CMQ en 2019 : 666 090 habitants

Secteur CRD

- Plus gros générateur
- Meilleur taux de mise en valeur (75%).

 421 kg/hab.

 138 kg/hab.

 560 kg/hab.
(372 790 t)

 75 %



Secteur ICI

- 2^e plus gros générateur
- Plus bas taux de mise en valeur (36%).

 169 kg/hab.

 298 kg/hab.

 468 kg/hab.
(318 520 t)

 36 %



Secteur résidentiel

- Responsable d'environ 35% du total des matières éliminées.

 165 kg/hab.

 235 kg/hab.

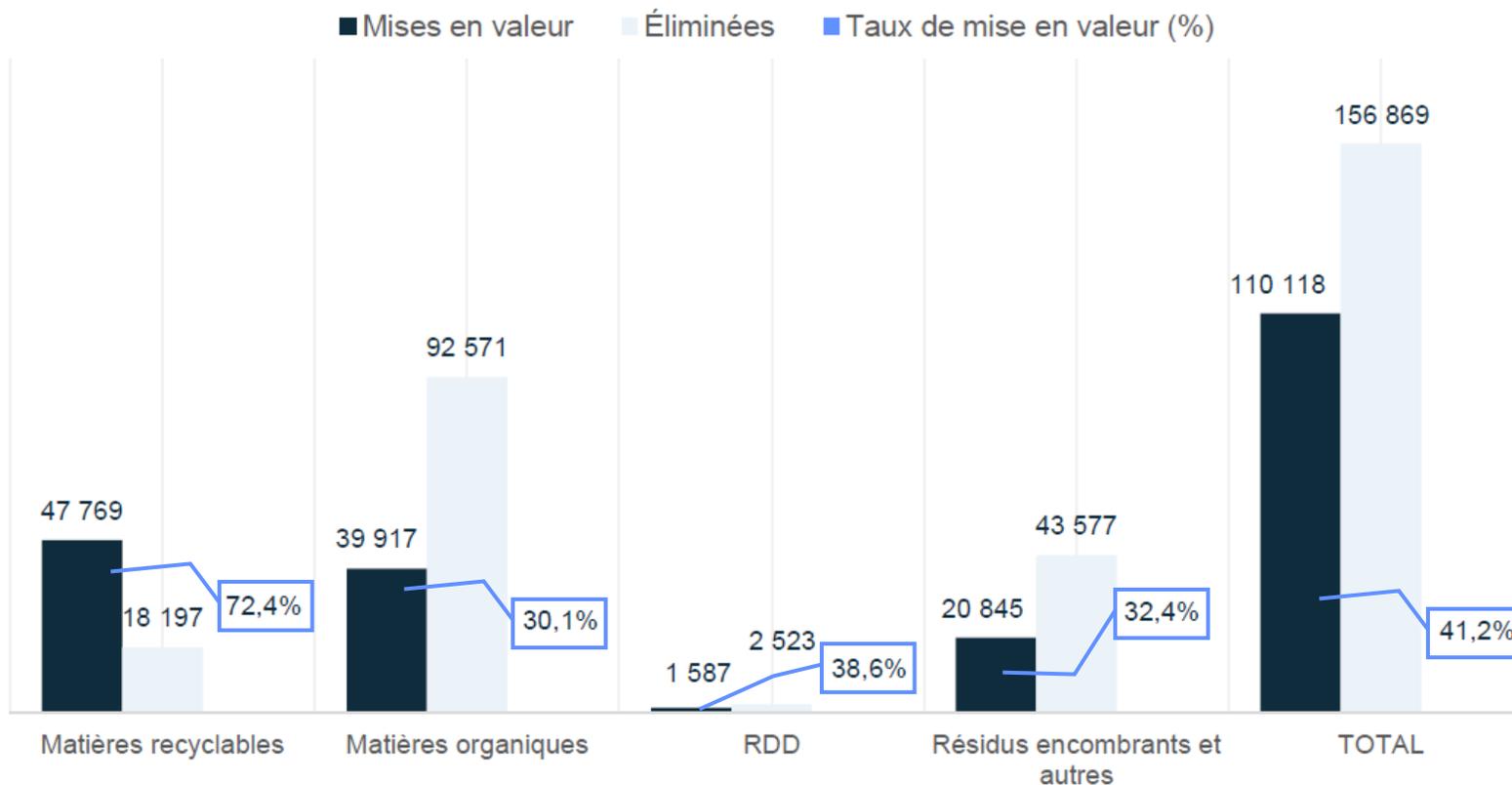
 401 kg/hab.
(266 987 t)

 41%

SECTEUR RÉSIDENTIEL



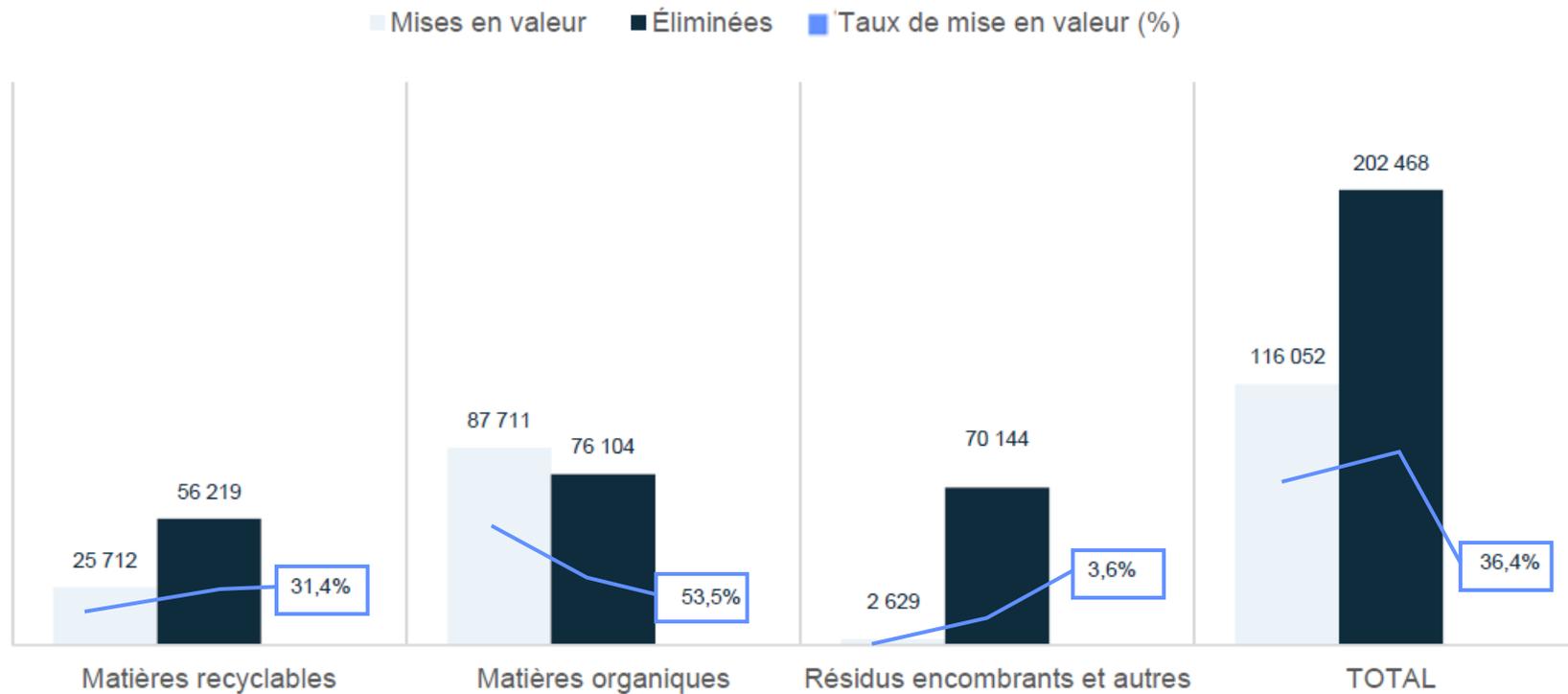
Taux de mise en valeur par catégories de matières, secteur résidentiel - 2019



SECTEUR ICI



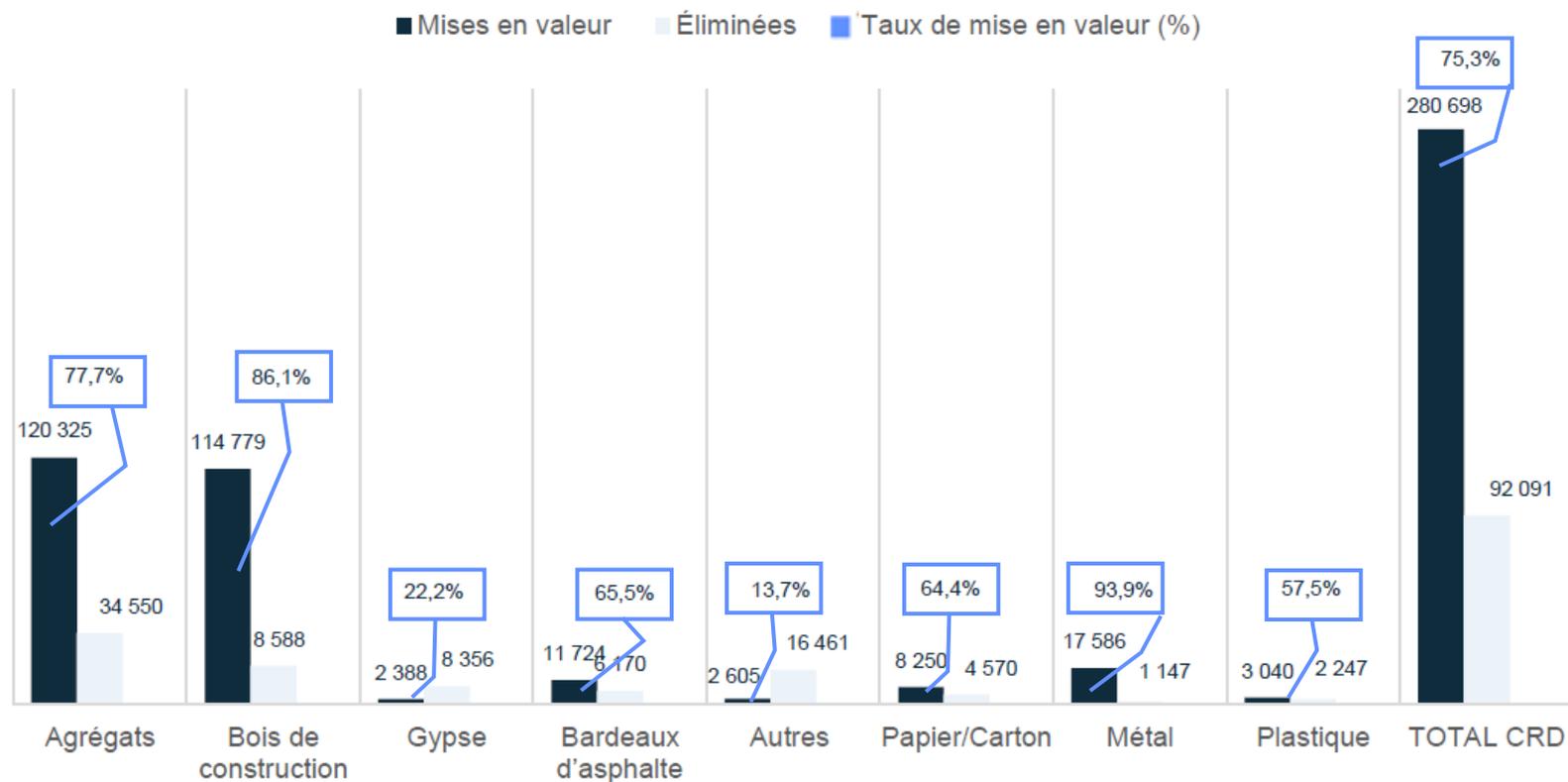
Taux de mise en valeur par catégories de matières, secteur ICI - 2019



SECTEUR CRD



Taux de mise en valeur par catégories de matières, secteur CRD - 2019



OBJECTIFS	Objectifs du PAQGMR 2019-2024	CMQuébec Situation en 2013	CMQuébec Situation en 2019
Quantité de matières éliminées par kg, par personne, par année	525 kg/hab/an	893 kg/hab/an	678 kg/hab/an
Taux de matières organiques valorisées	60 %	29 %	43,1 %
Taux de matières recyclables recyclées	75 %	55 %	49,7 %
Taux de résidus de CRD recyclées	70 %	83 %	75,3 %
Taux de RDD et des autres résidus recyclées	N/A	35 %	RDD: 38,6 % Autres: 17,3 %



LES GRANDS DÉFIS



GRANDS DÉFIS DE LA GMR

1. Collecte et mise en valeur des matières organiques
2. Adhésion, responsabilisation et la mobilisation des ICI à l'égard de la GMR
3. Importance de l'information, la sensibilisation et l'éducation
4. Financement



VISION CMQUÉBEC



ÉNONCÉ DE VISION

Nous sommes en 2040. Les acteurs et la population du territoire de la CMQuébec ont misé, au fil des ans, sur la réduction à la source et la gestion durable des matières résiduelles afin de réduire collectivement leur empreinte écologique. Cette réussite s'est concrétisée par la mise en œuvre de l'énoncé de vision suivant :



Collaboration et concertation

Grâce à la collaboration exceptionnelle des divers acteurs du territoire, la mise en place de solutions de réduction à la source et d'un système durable et efficient de gestion des matières résiduelles, répondant aux attentes les plus élevées, a été rendue possible. De même, la concertation constitue le pilier qui assure le succès constant des projets et des actions réalisés.

ÉNONCÉ DE VISION



Responsabilisation et performance

Les efforts déployés par chacun contribuent à réduire au minimum l'élimination des matières résiduelles. Les citoyens et les entreprises sont sensibilisés par rapport aux gestes qu'ils posent au quotidien et agissent de façon responsable. Ils sont maintenant engagés dans la mise en place et le déploiement des meilleures pratiques visant, dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation. Cette adhésion de l'ensemble des acteurs se traduit notamment par une amélioration de la qualité des matières et la réduction du gaspillage des ressources, ce qui permet d'atteindre d'excellentes performances environnementales. Au Québec, le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec est reconnu pour sa gestion durable des matières résiduelles. Cette performance constitue une source de fierté pour tous les citoyens, ce qui les incite à poursuivre les efforts au quotidien.

ÉNONCÉ DE VISION



Exemplarité et innovation

L'économie circulaire fait dorénavant partie de la culture de tous les acteurs, leur permettant de réaliser des économies importantes et d'atteindre de hauts standards en environnement, tout en ouvrant la porte à de nouveaux marchés. La mise en place de processus exemplaires, dans toutes les sphères de la gestion des matières résiduelles, permet enfin de minimiser l'empreinte écologique collective, notamment les émissions de gaz à effet de serre, favorisant ainsi l'amélioration de la qualité de nos milieux de vie.

ÉNONCÉ DE VISION



6 ORIENTATIONS



ORIENTATIONS

01

Informer, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles.

02

Lutter contre le gaspillage des ressources.

03

Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération.

04

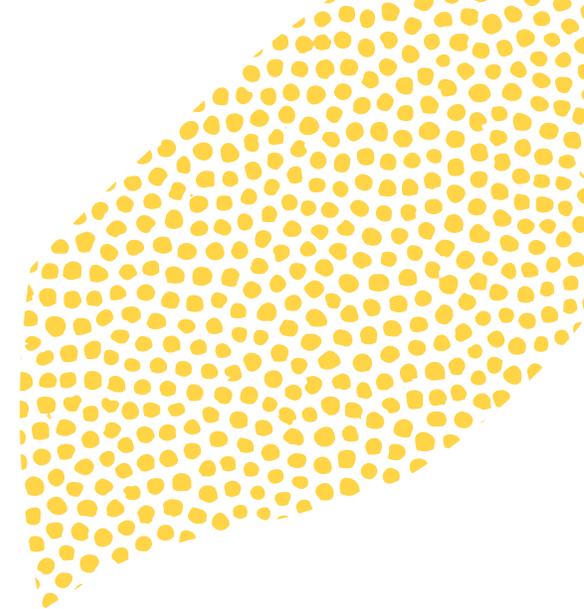
Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables.

05

Renforcer le réseautage et le transfert de connaissances entre les acteurs en GMR afin d'optimiser les opérations en gestion des matières résiduelles.

06

Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire.



OBJECTIFS 2031 CMQUÉBEC



OBJECTIFS 2031 POUR LA CMQUÉBEC

Population CMQ en 2031 : 713 068 habitants

- En considérant les variations démographiques, économiques et les permis de bâtir
- En considérant les nouvelles orientations gouvernementales
- En considérant les 32 mesures du PMGMR à mettre en œuvre de 2024 à 2031

OBJECTIFS DU PLAN

Matières	Objectifs gouvernementaux 2024	Inventaire 2019 CMQuébec	Objectifs 2031 CMQuébec
Ordures (quantités éliminées)	525 kg/hab.	678 kg/hab.	423 kg/hab.
Recyclables	75 %	50 %	76 %
Organiques	60 % (2024) 70 % (2030)	32 %	81 %
Résidus CRD	70 %	75 %	83 %
RDD	N/A	39 %	44 %
Encombrants	N/A	61 %	79 %
Textiles	N/A	36 %	49 %



LES MESURES



Informier, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles

Quelques mesures :

- Identifier les **habitudes et les comportements** de la population relativement à la gestion des matières résiduelles.
- **Sensibiliser la population et les ICI** à la saine gestion des matières résiduelles.
- Réaliser des visites virtuelles et guidées des différentes installations de traitement des matières résiduelles.
- Favoriser l'organisation **d'événements écoresponsables** sur le territoire de la CMQuébec.

ORIENTATION 1



Lutter contre le gaspillage des ressources

Quelques mesures :

- Identifier tout au long de la chaîne de production et de distribution alimentaire les pertes et assurer la mise en place de mécanismes de **récupération pour les surplus alimentaires** afin de réduire le gaspillage.
- Optimiser la gestion des matières problématiques non ciblées par les systèmes de collectes sur le territoire afin de les mettre en valeur.
- Mettre en place des **alternatives aux produits à usage unique**.
- Mettre en place des **mesures incitatives pour encourager le réemploi**.

ORIENTATION 2



Favoriser la réduction à la source, le réemploi et améliorer l'accès au tri

Quelques mesures :

- **Implanter, élargir et accompagner les ICI** et les multilogements dans l'adhésion à la collecte sélective
- Favoriser **l'accès au tri hors foyer** et dans les bâtiments publics en tout temps sur le territoire.
- **Implanter un service de collecte municipale et de tri des matières organiques** pour le résidentiel et les ICI sur l'ensemble du territoire de la CMQuébec et mettre en place des mesures incitatives.
- Réaliser des **caractérisations des déchets** aux deux ans pour le secteur résidentiel et ICI du territoire.

ORIENTATION 3



Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables

Quelques mesures :

- **Reconnaître les bonnes pratiques** des partenaires, des ICI et des municipalités qui réalisent une saine gestion des matières résiduelles.
- Promouvoir et encourager les actions de réduction à la source, notamment la **réparation des objets**.
- **Réduire l'empreinte carbone** des opérations en lien avec la gestion des matières résiduelles.

ORIENTATION 4



Renforcer le réseautage et le transfert de connaissances

Quelques mesures :

- **Mettre à jour les plans de mise en œuvre** et assurer un suivi annuel
- Créer un **réseau d'entraide** en gestion des matières résiduelles et en approvisionnement responsable et réaliser des ateliers de bonnes pratiques.

ORIENTATION 5



Soutenir le développement de l'économie circulaire

Quelques mesures :

- Favoriser la collecte et la gestion des divers plastiques agricoles générés afin de les mettre en valeur.
- Mettre en place des mécanismes pour récupérer et **mettre en valeur le bois généré** sur le territoire de la CMQuébec.
- Identifier les **opportunités de maillage**, à même notre territoire, pour favoriser l'économie circulaire.
- Optimiser et généraliser la gestion des encombrants sur le territoire afin de les mettre en valeur.

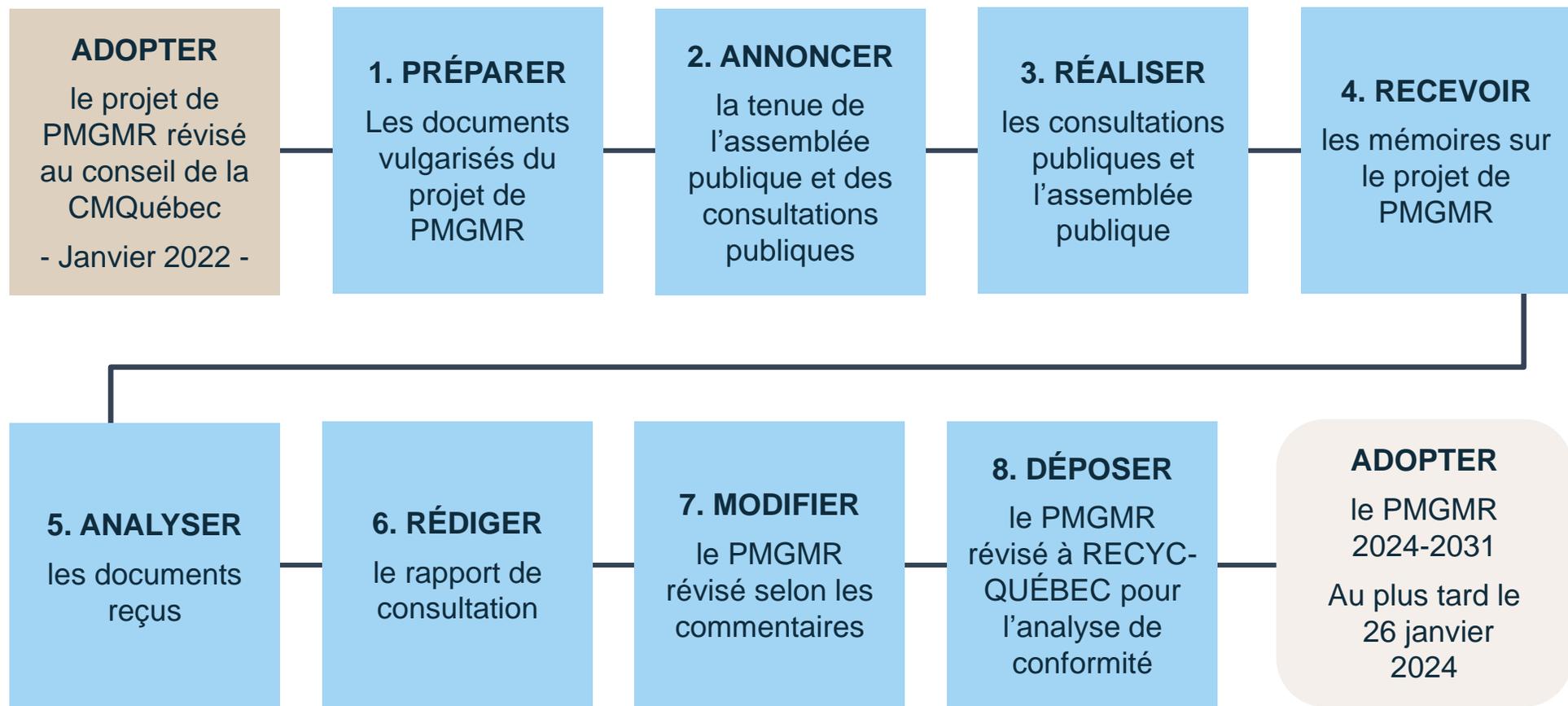
ORIENTATION 6



PROCHAINES ÉTAPES



PROCHAINES ÉTAPES



Pour consulter le projet de PMGMR 2024-2031 révisé:

<https://cmquebec.qc.ca/gestion-des-matieres-residuelles/>





MERCI



**Communauté
métropolitaine
de Québec**